ADHÉSION ANNUELLE

VOTRE GUIDE D'ADHÉSION

RÉSEAU D'ALERTE PLONGEURS AFRIQUE AUSTRALE



INTRODUCTION

DAN n'est pas une compagnie d'assurance et ne commercialise pas d'assurance. DAN est une organisation d'assistance d'urgence en plongée qui utilise une police d'assurance collective pour offrir des prestations médicales d'urgence à ses membres pour certaines urgences liées aux voyages, aux soins médicaux et à la plongée. Dans le cadre de votre adhésion au DAN, le DAN offre systématiquement des avantages aux membres en fonction de leur niveau d'adhésion respectif.

DAN COUVERTURE DE BLESSURE DE PLONGÉE

DAN offre quatre niveaux de couverture pour ses membres – Maitre de plongée technique, Maitre de plongée pro, Plus et Standard Plans. Cette couverture comporte la prise en charge des frais d'hospitalisation, de traitement médical et hyperbare, ainsi que certains autres frais liés aux accidents liés à la plongée (voir tableau "Ce qui est couvert" ci-dessous). Tous les membres reçoivent l'abonnement au magazine Alert Diver en format numérique.

REMARQUE: De nombreuses aides médicales ne couvrent pas les blessures et les traitements liés à la plongée et, plus important encore, ne couvrent pas les accidents qui surviennent en dehors des frontières nationales. Ne présumez pas que vous êtes couvert; veuillez confirmer vos prestations avec votre aide médicale.

L'ADHÉSION DE LA FAMILLE DAN

Il existe deux types d'appartenance familiale: Adhésion familiale de plongeur et adhésion familiale de non plongeur. Les membres de la famille du plongeur principal paient des frais d'adhésion réduits sur certains forfaits d'adhésion plutôt que la totalité des frais d'adhésion. Les membres de la famille immédiate qui ne sont pas plongeurs peuvent s'ajouter sous la couverture du plongeur principal sans frais supplémentaires et ne sont couverts que pour les soins médicaux d'urgence et l'évacuation. Les membres de la famille qui plongent et qui ne sont pas déclarés plongeurs ne seront pas couverts pour les blessures subies en plongée. Seuls les membres de la famille immédiate (c.-à-d. le conjoint et les enfants) peuvent être ajoutés.

ASSISTANCE D'URGENCE EN PLONGÉE

Notre ligne d'urgence 24 heures sur 24 est votre ligne de secours en cas de blessure médicale ou de blessure liée à la plongée. Sans votre soutien à DAN, le soutien médical d'urgence pour les plongeurs n'existerait pas.

+27 (0) 82 810 6010 ou (gratuit) 0800 020 111

Si vous avez des questions pertinentes sur votre santé et sur la façon dont elle peut affecter votre plongée, n'hésitez pas à appeler la ligne d'information médicale pour obtenir des conseils sur des sujets tels que le temps de récupération après une chirurgie avant de pouvoir plonger en toute sécurité, ou l'adresse du médecin de plongée le plus proche dans votre région.

AVANTAGES DE L'ÉVACUATION D'URGENCE

En tant que membre de DAN, vous avez droit aux avantages de notre programme médical d'urgence. Cela comprend l'évacuation en cas d'urgence médicale lorsque vous voyagez à plus de 100 km de chez vous ou lorsque vous êtes en voyage de plongée. De plus, la garantie s'étend aux frais médicaux d'urgence non liés à la plongée lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre pays de résidence permanente et enregistrée pour une période maximale de trois mois (plus les membres Maitre de plongée pro et Maitre de plongee technique uniquement).

QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

URGENCE DE PLONGÉE	URGENCE NON LIÉE À LA PLONGÉE	AIDE AU VOYAGE
Valable pour tous les membres du DAN.	Valable uniquement pour les membres Plus et Master.	Valable pour tous les membres du DAN et les membres de leur famille non plongeurs enregistrés.
Les prestations médicales de plongée comprennent la couverture des frais médicaux d'urgence, p. ex: - Barotraumatisme de l'oreille - Maladie de décompression Embolie gazeuse artérielle	Les prestations pour frais médicaux non liés à la plongée s'appliquent chaque fois que vous voyagez à l'extérieur de votre pays de résidence. Les prestations englobent les frais médicaux d'urgence.	Les coûts réels d'une évacuation sont couverts. Les prestations s'appliquent dans les cas suivants vous voyagez à plus de 100 km de chez vous ou êtes en voyage de plongée. La couverture internationale est restreinte à 90 jours à compter de la date de départ. Des prolongations peuvent être accordées sur demande pour les membres non actifs, à la discrétion des preneurs fermes. La couverture pour l'évacuation vers l'établissement médical approprié le plus proche en cas d'urgence médicale est couverte. S'il s'agit d'une blessure de plongée, reportez-vous à la colonne 1.
Valable dans le monde entier.	Remarque : à l'intérieur de votre pays de résidence, vous devez utiliser votre propre couverture d'aide médicale.	Valable dans le monde entier pendant 90 jours à la fois.

REMARQUE: Les modalités et conditions s'appliquent à tous.

Notes sur ce qui est couvert

Le DAN doit être informé en cas d'urgence médicale pour avoir accès aux prestations en cas de blessure en plongée. Vous devez informer le DAN si vous voyagez à l'extérieur de votre pays de résidence pendant plus de 90 jours, car la couverture internationale est limitée à 90 jours à compter de la date de départ. Si vous êtes un plongeur non actif et que vous avez besoin d'une prolongation limitée, vous devez communiquer avec le DAN afin de vous assurer que vous êtes admissible.

Les avantages du DAN sont une couverture secondaire. Dans la mesure du possible, DAN fera en sorte que les frais soient d'abord couverts par toute autre assurance voyage ou médicale que vous pourriez avoir.

L'équipement de plongée perdu ou endommagé n'est couvert que s'il a été perdu ou abîmé à la suite d'un accident ou d'une évacuation valide et enregistré par le DAN. Pour assurer la couverture, il faut communiquer avec DAN en cas d'urgence ou de perte couverte.

Comme pour les compagnies d'assurance, des conditions et exclusions particulières s'appliquent. Veuillez-vous assurer que vous les comprenez et que vous avez lu attentivement les termes et conditions des pages suivantes.

APERÇU DES AVANTAGES

AVANTAGES	STANDARD	PLUS	Maitre de plongee pro	Maitre de plongee technique
Frais médicaux et frais connexes pour une blessure ou une maladie subie lors d'une plongée	R500 000	R700 000	R800 000	R900 000
Frais médicaux internationaux et frais connexes pour une blessure ou une maladie non liée à la plongée	Aucun	R700 000	R800 000	R900 000
Transport ou évacuation d'urgence locale et internationale en cas de blessure ou de maladie non liée à la plongée vers l'établissement médical le plus proche	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Responsabilité civile en cas de dommages corporels ou matériels	R500 000	R1 000 000	R2 000 000	R2 000 000

DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES

Toutes les demandes sont généralement étudiées dans un délai de 2 jours. Si vous n'avez pas de nouvelles de nous dans les 2 jours suivant la soumission de votre demande, veuillez contacter le bureau du DAN directement au +27 11 266 4900 ou à mail@dansa.org Veuillez noter que le bureau administratif du DAN est fermé les fins de semaine et les jours fériés.

INDEMNITÉS D'INCONVÉNIENTS

VOYAGE DE PLONGÉE	STANDARD	PLUS	Maitre de plongee pro	Maitre de plongee technique
Retard d'équipement de plongée (R500 par 4 heures)	N/A	R2500	R3000	R3000
Annulation d'une plongée (Médicalement inapte à la plongée)	N/A	R2000	R2000	R2000
Réduction de la plongée (Médicalement inapte à la plongée)	N/A	R2000	R2000	R2000
Conditions météorologiques défavorables imprévues (incapacité de plonger)	N/A	R1000	R1000	R1000
Départ raté d'un bateau à bord d'un bateau en raison d'un accident	N/A	R2000	R2000	R2000
Panne mécanique d'un bateau vivant à bord (250 R250 par jour)	N/A	R1500	R1500	R1500

REMARQUE : Il faut communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du DAN pour les demandes de règlement relatives aux indemnités d'inconvénients et les documents justificatifs nécessaires soumis pour approbation avant que toute demande de règlement puisse être réglée. Ces réclamations ne seront traitées que pendant les heures de bureau.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT?

Afin de répondre aux exigences de la loi sur les assurances et de la loi sur les régimes d'assurance maladie, la couverture de DAN doit être conforme aux objectifs de sa mission. Certaines conditions médicales augmenteraient aussi substantiellement le coût de la couverture pour nos membres et ont donc été exclues dans l'intérêt de la grande majorité de nos membres. Voici une liste des principales exclusions.

Exclusions importantes

Les activités dangereuses, les sports ou les activités qui augmentent considérablement les risques de blessures sont exclus, par exemple:

- Motocyclettes
- Saut à l'élastique
- Descente en rappel
- Rafting en eau vive

- Randonnée sans guide reconnu ou sur un sentier non balisé
- L'alpinisme avec des cordes
- Plongée à une profondeur en dehors de votre qualification et de votre formation ou au-delà de la limite spécifiée de votre couverture (max 40 m pour les membres Standard, Plus et Maitre de plongée pro et 100 m pour les membres Maitre de plongée technique DAN doit être contacté pour toute plongée de plus de 100 m) Les conditions médicales préexistantes suivantes sont exclues de la couverture (elles représentent des contre-indications à la plongée):
- Maladies cardiaques
- Maladies cardiovasculaires (crise cardiaque)
- Maladies vasculaires (mauvaise circulation)
- Maladies cérébro-vasculaires (AVC)

Notez que les infarctus du myocarde, les accidents vasculaires cérébraux et les prolapsus du disque intervertébral sont spécifiquement exclus de cette couverture, indépendamment du fait qu'ils se développent en association avec la plongée ou avec des activités connexes, telles que:

- Voyager contre avis médical;
- Blessures subies sous l'influence de l'alcool ou de drogues ; et
- Participer à un sport en tant qu'athlète ou joueur professionnel.

Il est important de noter que ce qui suit n'est pas couvert dans le cadre de votre adhésion au DAN : recherche et récupération, et travail sur un bateau de croisière, un voilier ou sur un bateau voyageant d'un pays à un autre.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

Avant qu'une demande d'indemnisation puisse être présentée, l'accident doit être enregistré en contactant la ligne directe du DAN. Un dossier sera ouvert et toutes les dispositions seront prises par nos fournisseurs de services désignés. Toute autre disposition non prise par DAN ne sera pas couverte. Dans la mesure du possible, le DAN émettra des garanties de paiement (GOP) et les factures seront envoyées directement au DAN.

Pour toute réclamation ou question, pour demander un formulaire de réclamation ou pour transmettre les détails de votre réclamation, veuillez contacter l'équipe de la hotline DAN par courriel à danmedic@dansa.org

TRAITEMENT MÉDICAL D'URGENCE EN PLONGÉE

- Valable dans le monde entier
- Pour les membres actifs du DAN seulement
- Les membres de la famille de plongeurs doivent être enregistrés en tant que tels (avec le paiement des frais d'adhésion supplémentaires) afin d'être couverts pour les blessures liées à la plongée.

Si un membre du DAN a une blessure liée à la plongée qui est directement liée à sa plongée, le DAN paiera pour le traitement nécessaire, à condition que la ligne directe du DAN soit jointe. Toute disposition prise sans appeler la hotline DAN ne sera pas couverte.

Couverture médicale d'urgence

- La couverture médicale d'urgence doit être pré-approuvée par le DAN en appelant la hotline du DAN.
- DAN couvrira le traitement au centre médical approprié le plus proche.
- tel que déterminé par le médecin-hygiéniste de plongée sur appel.
- Les dépenses sont couvertes jusqu'à concurrence des limites existantes (en fonction des niveaux d'adhésion).
- L'hospitalisation est couverte.
- Les traitements en chambre de recompression sont couverts.
- Les consultations sont couvertes.
- Les affections préexistantes sont expressément exclues.

Couverture du traitement de suivi

- La couverture du traitement de suivi doit être approuvée à l'avance.
- Avantages limités.
- Il y a une franchise de R500 pour chaque visite de suivi.
- Les visites de suivi doivent avoir lieu dans les trois mois suivant la blessure initiale.

TRAITEMENT MÉDICAL D'URGENCE SANS PLONGÉE

Les soins médicaux d'urgence sans plongée sont couverts dans le monde entier. Ceci est valable pour les membres actifs Plus et Master DAN et les membres de leur famille non plongeurs enregistrés. Les membres ordinaires ne reçoivent pas cet avantage.

Si un membre du DAN voyage à l'extérieur de son pays de résidence permanente enregistrée et qu'il subit une blessure ou contracte une maladie nécessitant des soins, le DAN paiera pour les soins requis, à condition que le membre soit effectivement traité à l'extérieur de son pays de résidence. La couverture est valable pour une durée maximale de 90 jours. Si un membre du DAN voyage à l'extérieur de son pays, sans y retourner, pendant plus de 90 jours, il ou elle devra présenter une demande au DAN afin de voir s'il ou elle est admissible à une prolongation.

Conditions

- Les dépenses doivent être pré-approuvées par DAN en appelant la hotline.
- - DAN couvrira le traitement dans l'établissement médical le plus proche.
- Les frais sont couverts jusqu'à concurrence des limites existantes (selon le niveau d'adhésion).
- L'hospitalisation est couverte.
- Les traitements médicaux ou chirurgicaux connexes sont couverts.
- Les consultations sont couvertes.
- Les affections préexistantes sont expressément exclues.

Couverture du traitement de suivi

(Valable uniquement en dehors du pays de résidence permanente et enregistrée.)

- La couverture du traitement de suivi doit être approuvée à temps.
- Avantage limité.
- Il y a une franchise de R500 pour chaque visite de suivi.
- Doit se situer dans les 30 jours suivant la blessure ou la maladie d'origine.

Hospitalisation

- Si un membre de DAN est hospitalisé pendant plus de cinq jours en dehors de son pays de résidence permanente et enregistrée, alors :
- Les visites des membres de la famille sont permises et couvertes (elles doivent être autorisées au préalable par le DAN); et
- Les frais d'hébergement et de déplacement raisonnables sont couverts, tels qu'approuvés par le DAN.
- Ce qui suit s'applique lorsqu'il y a un retard ou une annulation dans les plans de voyage à la suite d'une hospitalisation ou d'une évacuation :
- Les arrangements de voyage existants (pour le voyage original seulement) seront modifiés dans la mesure du possible.
- Les remboursements seront effectués, le cas échéant.

ASSISTANCE VOYAGE

Ce qui suit s'applique à l'assistance-voyage ou aux évacuations:

- Couvert dans le monde entier ;
- Valable pour tous les membres du DAN et les membres de leur famille non plongeurs inscrits ; et
- Les coûts réels de l'évacuation sont couverts.

es membres ou les membres de la famille enregistrés qui sont laissés sur place et, le cas échéant, leur compagnon et les enfants qui les accompagnent seront renvoyés chez eux (c'est-à-dire jusqu'au point de départ).

Conditions

- Il doit être pré-approuvé par DAN en appelant la hotline DAN.
- Le membre du DAN sera conduit à l'établissement médical approprié le plus proche.

Elle est valable lorsqu'un membre de DAN voyage à plus de 100 km de son lieu de résidence habituel ou lors d'un voyage de plongée.

AVANTAGES AJOUTS

Rejoindre DAN est la décision de plongée la plus sûre que vous puissiez prendre. En tant que membre, vous avez droit à divers avantages, dont les suivants:

DAN hotline

La hotline DAN est une ligne de contact dédiée 24/7/365 pour tous les plongeurs dans le besoin. Notre personnel spécialisé et nos médecins de plongée offrent une assistance experte et inégalée dans les situations d'urgence ou tout simplement pour des questions générales liées à la médecine de plongée. Alert Diver

Le magazine Alert Diver est un magazine semestriel dédié à la médecine de plongée et écrit par des experts DAN du monde entier. Il donne un aperçu de la médecine de plongée, des dernières statistiques du DAN, de la recherche, de la sécurité et de la formation. C'est une porte d'entrée pour enrichir vos connaissances sur la sécurité en plongée.

Évacuation et assistance voyage d'urgence

Les membres du DAN ont droit à l'évacuation en cas d'urgence médicale lorsqu'ils sont en voyage de plongée ou à plus de 100 km de leur domicile. De plus, les membres Maitre de plongee pro et Maitre de plongee technique bénéficient également d'une assurance frais médicaux d'urgence lorsqu'ils voyagent en dehors de leur pays de résidence permanente et enregistrée pour une période maximale de trois mois.

Les membres du DAN doivent être résidents de pays d'Afrique australe. Les membres sont priés de contacter le service d'assistance téléphonique du DAN pour activer ce service.

Soutien aux familles DAN

Le soutien familial du DAN prévoit un paiement immédiat au plus proche parent désigné en cas de décès lié au plongeon d'un membre actif. Le montant varie de R15 000 à R25 000. Veuillez noter que ceci est sujet aux termes et conditions du forfait d'adhésion DAN.

Adhésion à la famille DAN (les non plongeurs sont gratuits!)

Tous les membres individuels du DAN peuvent étendre les avantages de voyage d'urgence du DAN aux membres de leur famille (dont les noms ont été inscrits sur la liste du DAN) qui peuvent inclure:

- Conjoint non vivant ou cohabitant légal ;
- Enfant non plongeur de moins de 18 ans et célibataire ;
- Enfant non plongeur âgé de plus de 18 ans jusqu'à son 25e anniversaire si cet enfant:
 - Est inscrit comme étudiant à temps plein dans une école, un collège ou une université accrédités;
 - Ne travaille pas à temps plein ; et
 - A la même adresse de résidence permanente que le membre parent.

REMARQUE : DAN offre également des tarifs réduits sur certains forfaits d'abonnement familial de plongée. Tous les plongeurs doivent être déclarés comme plongeurs sur le formulaire de demande.

Les avantages de l'extension pour les maîtres et les instructeurs de plongée

Les Maitres de plongée et instructeurs travaillant dans la région DAN

Les maîtres de plongée et les instructeurs qui travaillent à l'étranger dans la région DAN ont accès à l'avantage supplémentaire de pouvoir prolonger leur couverture de plongée seulement (sur demande spécifique et seulement en tant que membre Maitre). Pour activer cette prolongation, une demande devra être soumise au RAN pour approbation lorsque la période dépasse 90 jours consécutifs et pour chaque période successive de 90 jours.

Pour prolonger les avantages de l'adhésion pour toute période supplémentaire de 90 jours, vous devez aviser le DAN dans les 85 jours suivant votre entrée en fonction dans la région DAN.

Veuillez noter que les maîtres de plongée et les instructeurs doivent faire une demande d'adhésion au Master de Plongée Pro dans leur pays de résidence avant le départ.

Les maîtres et instructeurs de plongée travaillant en dehors de la région DAN

Les maîtres de plongée et les instructeurs qui travaillent à l'extérieur de la région DAN ont accès à l'avantage supplémentaire de pouvoir prolonger leur couverture de plongée seulement jusqu'à 365 jours (sur demande spécifique et seulement comme membre Maitre). Pour activer cette prolongation, une demande devra être soumise au RAN pour approbation lorsque la période dépasse 90 jours consécutifs ou pour chaque période successive de 90 jours.

Il est nécessaire de contacter le DAN dans les 85 jours suivant le début du travail à l'étranger pour pouvoir prolonger les avantages de l'adhésion pour toute période supplémentaire, avec une limite globale de 365 jours.

Si la période dépasse 365 jours, le Maître de plongée ou l'instructeur devra rejoindre le bureau international DAN compétent dans la région où il travaille.

Pour les maîtres de plongée et les instructeurs qui travaillent à l'extérieur de la région DAN, il y a des frais additionnels pour prolonger leurs avantages d'adhésion en plongée seulement. La couverture pour la plongée seulement peut être prolongée, à condition de communiquer avec le DAN et de demander une prolongation de la couverture pour un montant de R350 par période de 90 jours, jusqu'à un maximum de 360 jours d'absence continue.

Veuillez noter que les Maîtres de plongée et les instructeurs doivent faire une demande d'adhésion au Maître de plongée pro dans leur pays de résidence avant le départ.

REMARQUE: Pour faire une demande de prolongation de voyage, il est nécessaire d'avoir une assurance voyage supplémentaire en place. Il est important de fournir à DAN les détails de votre adresse professionnelle lorsque vous travaillez hors de votre pays de résidence pendant plus de 90 jours. Ceci est pour s'assurer que vous ne perdez aucun de vos avantages d'adhésion à la couverture de plongée DAN.

Foire aux questions sur l'ADHÉSION

Le DAN est-il une organisation à but non lucratif?

DAN a été constituée en société en vertu de l'article 21 en 1996. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les sociétés le 1er mai 2011, les anciennes sociétés relevant de l'article 21 ont subi un changement de description. DAN est maintenant appelée une société à but non lucratif (NPC).

Les organisations à but non lucratif sont créées pour servir les intérêts de leurs membres plus larges et doivent avoir un objectif clairement défini dès l'enregistrement initial. En fait, il n'y a pas d'actionnaires traditionnels, seulement des membres spéciaux qui sont dûment élus et nommés pour veiller aux intérêts de l'ensemble des membres. Ces membres siègent à titre bénévole et consultatif et ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services.

Une OBNL ne peut distribuer aucun de ses excédents ou "bénéfices" d'exploitation à aucun membre ou dirigeant et tous les fonds doivent être employés au profit de l'organisation et en conformité avec les objectifs de l'organisation. Si une OBNL cesse d'exister, tous les fonds existants doivent alors être distribués à une autre organisation "similaire".

Donc oui, DAN est, et a toujours été, une entreprise à but non lucratif et le restera en vertu de la nouvelle Loi sur les compagnies.

DAN fournit des conseils et une assistance médicale d'urgence en cas de blessures en plongée sous-marine et propose un large éventail de programmes de recherche, d'éducation et de formation qui favorisent la sécurité en plongée.

Est-ce que DAN est une organisation exonérée d'impôts?

L'accent mis par DAN sur les priorités fondées sur la mission se reflète dans son statut d'exonération fiscale continue du SRAS. Toutes les OBNL ne sont pas exonérées d'impôt ; celles qui en font la demande ne sont pas non plus approuvées automatiquement. Pour bénéficier de l'exonération fiscale, les OBNL doivent démontrer que leurs revenus sont obtenus et utilisés dans le but de servir les aspects altruistes de leur mission et non principalement dérivés de la vente de biens, par exemple. Une fois approuvé, le statut d'exonération fiscale est revu annuellement et nécessite une nouvelle demande chaque année.

L'exonération fiscale est bien plus qu'un appui à l'engagement de DAN envers sa mission. Ce statut permet également à d'autres organisations ainsi qu'au public de faire des dons à DAN sans encourir l'impôt de 20% sur les dons. Nous aimerions encourager les gens à envisager de faire des dons pour des initiatives de sécurité et des bourses d'études spécifiques de DAN ou même de faire des dotations de leur succession à DAN. C'est une pratique courante en Amérique et en Europe. Pour plus d'informations, veuillez contacter info@dansa.org

Veuillez noter que les cotisations des membres ou les dons ne sont pas déductibles d'impôt ; DAN n'est pas une société de la Section 18A et comme il existe des avantages et services spécifiques associés aux cotisations des membres, nous ne pouvons être considérés comme une organisation d'intérêt public.

Mes cotisations à DAN sont-elles déductibles d'impôt?

Non, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt.

Pourquoi rejoindre DAN?

Nous avons constaté qu'il y a généralement trois raisons principales pour lesquelles les gens rejoignent DAN:

Appel et assistance

La plupart des plongeurs réalisent que la plongée est un sport d'aventure qui peut entraîner des blessures ; ils veulent donc avoir l'esprit tranquille, car en cas d'urgence de plongée, il y a une ligne d'assistance 24 heures sur 24 qui leur permet de bénéficier d'un abonnement aux services médicaux nécessaires.

Réduction des coûts

L'adhésion au DAN n'est pas coûteuse selon la plupart des normes. Les conseils médicaux de plongée sont gratuits et disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les avantages de l'adhésion sont secondaires par rapport à toute assurance primaire ou aide médicale et comprennent une couverture médicale de plongée et de voyage qui sont également extrêmement abordables et très compétitifs. Les membres du DAN ont également accès à des rabais sur le matériel de sécurité et d'éducation.

Culture de soins

Beaucoup de plongeurs aiment faire partie d'une organisation qui s'engage de toute évidence pour leur sécurité. En plus d'être disponible comme ligne d'urgence et d'information médicale de plongée, DAN est toujours activement engagé dans une campagne pour la sécurité, initiant et soutenant des initiatives de sécurité, et trouvant des moyens pratiques pour rendre la plongée plus sûre et plus agréable.

DAN est une organisation très personnelle. Les appelants apprennent rapidement que DAN n'est pas une "institution", c'est une organisation vivante et dynamique. A bien des égards, les membres de DAN ont le sentiment de faire partie d'une "famille" qui veille les uns sur les autres - "des plongeurs qui aident les plongeurs" comme nous aimons toujours le dire.

Ainsi, de nombreux plongeurs semblent simplement aimer l'idée de faire partie de quelque chose de valable et ils sont prêts à renoncer à une partie de leur revenu discrétionnaire pour en faire partie.

Cela dit, il est également de notoriété publique que DAN offre des services de premier ordre et dispose d'un réseau exceptionnel de professionnels de la médecine de plongée expérimentés. Un appel à la hotline DAN et les plongeurs se retrouvent avec un médecin de plongée professionnel qui "parle leur langue". C'est vraiment quelque chose de spécial. Grâce à l'accès à tant de personnes partageant les mêmes idées, DAN-SA est en mesure d'organiser l'évacuation par voie terrestre, maritime ou aérienne si nécessaire et d'aider les plongeurs blessés à accéder à des installations médicales spécialisées telles que des chambres de recompression.

Alors, pourquoi adhérer?

En un mot : Les membres de DAN aident à soutenir une ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24. Cette hotline donne accès à des spécialistes formés à la médecine de plongée et est accessible gratuitement à toute personne ayant une question relative à la plongée. En cas d'urgence de plongée, n'importe quel plongeur du

monde entier peut appeler la hotline DAN 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Votre abonnement au DAN contribue à la ligne d'urgence et d'information 24 heures sur 24. Sans votre soutien, ce service n'existerait pas. La ligne d'urgence et d'information médicale de plongée est à la disposition de tous. Ainsi, n'importe quel plongeur peut appeler pour obtenir des conseils médicaux sur n'importe quel sujet en rapport avec la plongée ou demander à être référé à un professionnel de la santé ayant des connaissances en médecine de plongée.

Combien coûte l'adhésion à DAN?

L'adhésion au DAN est structurée de plusieurs façons pour permettre aux individus de s'y joindre facilement et de rester s'ils choisissent de le faire.

		STANDARD (Profondeur max 40 m)	PLUS (Profondeur max 40 m)	MAÎTRE DE PLONGÉE PRO (Profondeur max 40 m)	MAÎTRE DE PLONGÉE technique(Profondeur max 100 m)
Mensuel	1 plongeur	R150	R185	R200	R215
Annuel	1 plongeurs	R1800	R2220	R2400	R2580

Quelles sont les options d'adhésion au DAN?

Voici les différences fondamentales entre les trois niveaux d'adhésion:

STANDARD	PLUS	MAÎTRE DE PLONGEE PRO	Miatre de plongee technique
Profondeur maximale couverte: 40 m	Profondeur maximale couverte: 40 m	Profondeur maximale couverte: 40 m	Profondeur maximale couverte: 100 m (Les plongées de plus de 100 m de profondeur doivent être approuvées au préalable par le DAN)
Coûts réels des évacuations couverts	Coûts réels des évacuations couverts	Coûts réels des évacuations couverts	Coûts réels des évacuations couverts
Pas de couverture médicale internationale hors plongée	Couverture médicale internationale hors plongée	Couverture médicale internationale hors plongée	Couverture médicale internationale hors plongée
Frais médicaux d'urgence en plongée: R500 000	Frais médicaux d'urgence en plongée: R700 000	Frais médicaux d'urgence en plongée: R800 000	Frais médicaux d'urgence en plongée: R900 000
Abonnement au magazine Alert Diver	Abonnement au magazine Alert Diver	Abonnement au magazine Alert Diver	Abonnement au magazine Alert Diver

Qu'est-ce qui est le mieux : paiement mensuel ou annuel?

Toutes les adhésions à DAN sont annuelles. En d'autres termes, l'engagement financier des membres est d'un an.

Tous les ordres de débit, mensuels et annuels, demeurent en vigueur jusqu'à leur annulation. Cela présente plusieurs avantages : par exemple, nous avons eu quelques membres qui, par inadvertance, ont laissé leur adhésion annuelle expirer et qui étaient sans couverture lorsqu'ils en avaient besoin. Malheureusement, la politique de DAN exige que nous soumettions des renseignements mensuels exacts sur l'adhésion aux assureurs ; ainsi, si le nom d'un membre est rayé de la liste pour non-paiement, DAN ne peut rien y faire. Nous envoyons plusieurs rappels automatisés aux membres annuels, mais avec tous les changements d'adresses

électroniques, de numéros de téléphone cellulaire et d'adresses postales, la communication passe parfois entre les mailles du filet. Les ordres de débit sont tout simplement plus fiables à long terme.

Adhésion familiale DAN contre adhésion familiale de plongée DAN - quelle est la différence?

Nous avons introduit l'adhésion des familles de plongeurs en 2006. Il s'agit d'une adhésion pour les familles avec plus d'un plongeur dans le ménage. Sur certains forfaits d'abonnement, des rabais supplémentaires sont offerts pour chaque plongeur supplémentaire.

L'adhésion familiale au DAN est également applicable aux membres de la famille non plongeurs. Ainsi, s'il n'y a qu'un seul plongeur dans le ménage, il ou elle sera le membre principal de DAN. Les autres membres de la famille immédiate qui ne sont pas des plongeurs (comme le conjoint et les enfants mineurs ou étudiants) peuvent être ajoutés sans frais supplémentaires pour obtenir des prestations médicales d'urgence liées au voyage.

	FAMILLE DE PLONGÉE DAN	FAMILLE DAN (NON PLONGEANTE)		
Qui est admissible ?	Membres de la famille immédiate d'une personne principale Les membres de DAN qui sont des plongeurs et vivent sous le même toit que le membre principal	Les membres de la famille immédiate d'un membre principal de DAN-SA qui ne sont pas plongeurs et vivent sous le même toit que le membre principal.		
Coût	Tarif réduit par plongeur sur certains forfaits d'abonnement	Seul le membre principal de DAN paie - tous les non-plongeurs s'inscrivent gratuitement		
Evacuation	Couvert en cas d'urgence médicale lorsque vous voyagez à plus de 100 km de chez vous ou que vous êtes en voyage de plongée	Couvert en cas d'urgence médicale lorsque vous voyagez à plus de 100 km de chez vous en accompagnant un membre principal lors d'un voyage de plongée		
Accidents de plongée	Couvert	Non couvert		
DAN PLUS, MAÎTRE DE PLONGÉE PRO ET MAÎTRE PLONGEUR TECHNIQUE SEULEMENT				
Frais médicaux non liés à la plongée (Remarque : Cette garantie ne s'applique qu'aux membres des niveaux Plus et Maître) lorsqu'ils voyagent hors du pays de résidence et seulement pour une période maximale de 90 jours)	Couverte jusqu'à concurrence du montant total dont dispose le membre plongeur pour les frais médicaux, les blessures non liées à la plongée ou les accidents lors de voyages internationaux	Couverte jusqu'à concurrence du montant total dont dispose le membre plongeur pour les frais médicaux, les blessures non liées à la plongée ou les accidents accompagnant un membre principal lors d'un voyage international de plongée		

Nous voulons vous encourager à utiliser l'adhésion familiale de plongée DAN - cela vous permet d'économiser de l'argent et c'est tellement plus facile de garder une trace si tout le monde est sous une adhésion.

Les frais d'adhésion au DAN sont tellement moins élevés que les frais d'aide médicale. Puis-je utiliser l'adhésion à DAN pour remplacer mon régime d'assurance-hospitalisation?

L'adhésion à DAN n'est pas une aide médicale ou un régime hospitalier.

Tout d'abord, le DAN n'est pas enregistré en tant que régime médical au sens de la Medical Schemes Act. En tant que tel. En fait, la loi interdit à DAN de fournir les services d'un régime médical tel que défini dans la Loi. Pour cette raison, les frais médicaux en cas de blessures et d'accidents non liés à la plongée ne peuvent être couverts qu'en dehors du pays de résidence de l'adhérent DAN. Les plongeurs sont parfois tentés de "travailler

le système" en se joignant à l'extérieur de l'Afrique australe dans l'espoir qu'ils seront ensuite emmenés dans un centre médical sud-africain et que leur traitement médical sera payé. Malheureusement pour eux, ce stratagème se retourne souvent contre eux. Si vous adhérez dans un pays autre que l'Afrique du Sud, les prestations d'évacuation visent à vous rapatrier dans ce pays. Ainsi, si vous choisissez de devenir membre dans votre pays de résidence, l'évacuation se fera vers votre pays de résidence. En cas d'urgence de plongée, bien sûr, le lieu où se trouve l'installation d'urgence ou de recompression la plus proche et la plus appropriée déterminera la destination de l'évacuation ; les plongeurs seront donc pris en charge dans les installations les plus appropriées. Cependant, lorsqu'il s'agit de problèmes médicaux réguliers, nous vous recommandons fortement d'obtenir une aide médicale appropriée ou un plan d'assurance médicale expatrié pour vous renvoyer en Afrique du Sud.

Deuxièmement, l'adhésion au DAN offre des privilèges, et non une assurance. DAN est propriétaire d'une police d'assurance collective dont les avantages sont offerts à ses membres. DAN est l'assuré et les membres de DAN bénéficient des avantages de l'assurance de DAN. La sélection des avantages offerts aux membres du DAN a donc été conçue spécifiquement pour fournir un soutien optimal en cas d'urgence de plongée (c.-à-d. en termes d'assistance et de traitement d'urgence) et pour inclure un nombre utile d'avantages d'assurance voyage pour répondre aux situations d'urgence médicale et de voyage courantes. Toutefois, la couverture DAN ne peut inclure qu'un nombre limité de blessures et de maladies liées à une situation d'urgence. L'accent reste mis sur les prestations médicales d'urgence. DAN-SA ne peut donc pas remplacer votre aide médicale.

Peut-être vous demandez-vous maintenant pourquoi vous êtes membre de DAN ? C'est une question légitime. Il est vrai que certaines aides médicales incluent des blessures de plongée avec couverture. Cependant, les plongeurs qui ont essayé d'emprunter cette voie découvrent rapidement qu'il n'est pas facile de travailler avec une aide médicale lorsqu'il s'agit d'organiser une évacuation d'urgence pour une blessure de plongée. Ce n'est tout simplement pas le moment de vous rendre compte que votre aide médicale n'est pas en mesure de vous aider à obtenir le traitement ou les conseils les plus appropriés. Leur numéro sans frais 0800 ne fonctionne pas à Zanzibar et même en Afrique du Sud, ce n'est pas ce qu'il vous faut en cas de crise, il vous suffit de composer un menu multipropos à partir d'un téléphone cellulaire. En outre, l'obtention d'autorisations documentées prend du temps et presque tous les fournisseurs privés de services d'urgence insistent maintenant pour obtenir une PGO écrite avant de répondre. Cela n'est pas surprenant étant donné que la plupart des évacuations aéromédicales en Afrique se chiffrent à 200 000 Rands ou plus et que même les évacuations en ambulance approchent les 20 000 Rands et plus lorsqu'il s'agit de services de réanimation avancés. Les évacuations sont coûteuses. La recompression, par contre, n'est pas si chère en Afrique. En Europe, cela peut vous coûter environ 100 000 rands, mais en Afrique du Sud, le coût est généralement inférieur à 20 000 rands, à moins que plusieurs traitements ne soient nécessaires. Cependant, si l'évacuation et l'hospitalisation sont nécessaires, les coûts peuvent être très élevés.

En tant que membre de DAN, toutes ces préoccupations disparaissent. Un seul numéro et vous avez toute l'aide et la couverture dont vous avez besoin en cas d'urgence de plongée. Les avantages médicaux et de voyage sont une prime supplémentaire, mais ne déchirez pas votre carte d'assistance médicale pour l'instant. Alors, un plongeur doit-il avoir une aide médicale ou être membre du DAN ? Un plongeur devrait être les deux!

Qui est couvert par l'adhésion de ma famille à DAN?

Une adhésion familiale proposera des avantages limités liés au voyage au conjoint ou au cohabitant légal du membre du DAN et à tous les enfants à charge célibataires de moins de 18 ans ou de moins de 26 ans s'ils sont étudiants à temps plein. Les enfants de moins de 26 ans doivent être inscrits dans une école, un collège ou une université agréés ; ils ne doivent pas être employés à temps plein et doivent avoir la même adresse permanente que le membre principal. Les membres de la famille doivent être répertoriés dans la base de données du DAN pour avoir accès à tous les avantages de l'adhésion.

L'adhésion au DAN est-elle restreinte par l'emplacement géographique?

DAN est une organisation mondiale. En vertu d'un accord international, seules les personnes qui ont leur résidence principale principale dans la région DAN peuvent rejoindre DAN. La région comprend les pays

suivants : Afrique du Sud, Swaziland, Lesotho, Namibie, Botswana, Zimbabwe, Mozambique, Angola, Zambie, Malawi, Tanzanie, Kenya, Zaïre, Madagascar, Comores, Seychelles et Maurice.

Si vous habitez dans un autre pays, consultez les organisations internationales DAN.

Jusqu'à quel âge suis-je couvert?

Les membres du DAN bénéficient d'une couverture jusqu'à l'âge de 75 ans. Une prolongation peut être demandée si vous avez plus de 75 ans jusqu'à un âge maximum de 80 ans. Les plongeurs de plus de 75 ans devront faire une demande de prolongation chaque année et soumettre un certificat médical d'aptitude à la plongée au DAN délivré par un médecin de plongée qualifié.

Existe-t-il un forfait d'adhésion DAN pour les maîtres de plongée et les instructeurs?

Le forfait Maître de plongée Pro est le forfait conseillé aux professionnels de la plongée récréative. Le forfait d'adhésion Maître de plongée Pro offre plus de couverture et donne aux instructeurs de plongée l'accès au forfait d'adhésion DAN Student valide pour leurs étudiants de niveau d'entrée. Cela procure une tranquillité d'esprit à l'instructeur de plongée et à l'étudiant et ne coûte rien. Tout ce que l'instructeur doit faire est d'inscrire l'étudiant de niveau d'entrée avec DAN avant le début du cours.

Existe-t-il une trousse d'adhésion DAN pour les plongeurs techniques?

Oui, le forfait d'adhésion Maitre de plongee technique est destiné aux plongeurs qui participent à des activités de plongée technique récréative. Pour les plongées de plus de 100 m, DAN exige que les plongeurs soumettent un plan d'urgence (équipement de premiers soins ; stabilisation initiale ; accès aux véhicules ou aux aéronefs d'urgence ; installation de recompression la plus proche ; service d'urgence et d'accident le plus proche ; USI la plus proche ; etc.), les détails du voyage (profondeur ; temps ; mélanges gazeux ; etc.) et l'équipement utilisé (circuit ouvert ; recycleurs ; décompression à oxygène ; ligne de tir ou bouée ; etc.), et le nom du plongeur participant à la plongée en plongée au-delà de 100 mètres. L'intention n'est pas de critiquer les plans de plongée ou de "surveiller" les plongeurs de quelque façon que ce soit. C'est plutôt de s'associer avec des plongeurs qui sont prêts à planifier méticuleusement de telles plongées. De cette façon, les problèmes peuvent être évités autant que possible mais, même s'ils surviennent, les premiers secours des plongeurs et l'intervention d'urgence de DAN-SA peuvent se compléter afin d'être à la fois rapides et appropriés. Nous informons également les installations hyperbares capables de traiter les blessures de plongée extrême d'être en attente et nous avons les mélanges de gaz nécessaires disponibles en cas de blessure en plongée. Les plans de plongée doivent également être approuvés par le directeur médical de la DAN-SA pour s'assurer que tous les avantages de la DAN-SA restent intacts lorsque les plongeurs plongent au-delà de 100 mètres de profondeur.

Le DAN appartient-il à l'un des organismes de formation?

Absolument pas. DAN n'est la propriété d'aucun organisme de formation, d'aucune entreprise ni d'aucun particulier. Il s'agit d'un organisme d'intérêt public qui fonctionne entièrement dans l'intérêt du public plongeur. Il n'y a pas d'actionnaires et tous les fonds reçus par DAN sont utilisés pour soutenir ses activités liées à sa mission.

Des adhésions à vie sont-elles possibles?

Les abonnements à vie ne sont pas disponibles pour le moment.

Quand puis-je obtenir ma couverture et ma carte de membre?

L'adhésion entre en vigueur dès que DAN reçoit le paiement. Vous pouvez obtenir une couverture immédiate en vous inscrivant en ligne ou en appelant le +27 11 266 4900 et en payant par carte de crédit (ordre de débit, Visa, MasterCard ou American Express). En cas de lésion, vous serez alors dans la base de données du DAN par numéro de membre et par nom. Votre carte de membre devrait arriver entre 10 et 14 jours ouvrables après

que DAN ait reçu votre paiement. Au besoin, une preuve d'adhésion par télécopieur ou par courriel peut être fournie.

Quel est le service d'évacuation médicale répertorié sous les rubriques Plus, Maître de plongée Pro et Maître de plongée technique?

En plus de l'indemnité de plongée et de l'indemnité d'assistance à l'évacuation pouvant aller jusqu'à 900 000 R, les membres DAN Plus, Maitre de plongée Pro et Maître de plongée technique ont également droit aux indemnités en cas de voyage hors de leur pays d'origine. Pour bénéficier de cet avantage, contactez la hotline d'urgence du DAN (+27 828 10 60 10 10) avant de prendre toute mesure d'évacuation.

Comment puis-je me faire rembourser par DAN pour l'évacuation?

L'adhésion au DAN offre des avantages, pas une assurance. DAN est propriétaire d'une police d'assurance collective dont les avantages sont offerts à ses membres. DAN est l'assuré et les membres de DAN bénéficient des avantages de l'assurance de DAN pour les services organisés par DAN. Pour assurer la couverture des évacuations, appelez le DAN pour organiser l'évacuation.

Comment utiliser les services d'assistance voyage DAN?

Pour accéder aux services d'assistance voyage de DAN, appelez la ligne d'urgence de DAN au numéro suivant +27 828 10 60 10.

Est-ce que DAN va me rapatrier chez moi?

Il existe une différence fondamentale de sens entre "rapatriement" et "évacuation". Le rapatriement signifie le retour dans votre pays et votre domicile. Par évacuation, on entend l'évacuation active d'un endroit particulier afin d'être emmené vers un autre endroit. Dans le cadre des prestations DAN, une évacuation est effectuée afin de transporter une personne ayant une urgence médicale vers un établissement médical approprié. Bien que l'évacuation puisse inclure un rapatriement fortuit si l'installation médicale appropriée la plus proche se trouve dans le pays de résidence de la personne, le rapatriement officiel est habituellement réservé à la fin de l'urgence. L'adhésion au DAN prévoit certaines prestations en cas de rapatriement.

Puis-je commander Alert Diver sans être membre?

À Présentement, le magazine Alert Diver est un avantage de l'adhésion à DAN. Les éditions archivées du magazine Alert Diver sont affichées sur le site Web du DAN.

Mon adresse ou mon numéro de téléphone seront-ils vendus ou mis à la disposition de "pourriels" ou d'autres sollicitations?

DAN s'engage à préserver votre vie privée et n'utilise vos renseignements personnels que pour traiter vos commandes et vous fournir le plus haut niveau de service. En savoir plus sur la politique de confidentialité de DAN.

POUR LES DEMANDES D'ADHÉSION

Tel: +27 11 266 4900 Fax: +27 11 312 0054 Web: www.dansa.org Email: info@dansa.org